



Modalités de candidature et d'inscription

Candidature et inscription

Quelle que soit la formation, la candidature se fait **uniquement en ligne** sur le site de l'ESP à l'adresse suivante :

<https://www.sante-pub.u-nancy.fr/candidature/>

Toute demande de candidature doit être complétée en ligne puis imprimée, signée et envoyée avec les pièces demandées. Un e-mail de confirmation de bonne réception du dossier est ensuite adressé au candidat.

Attention ! le dépôt du dossier de candidature ne vaut pas inscription. Chaque dossier est examiné par une commission pédagogique chargée de statuer sur la suite réservée (acceptation, refus ou réorientation) et le candidat en est averti par e-mail.

En fonction de son statut (FI/FC/FP), le candidat devra, au moment de l'inscription, s'acquitter de droits administratifs et/ou de droits pédagogiques.

Les procédures de Validation des Acquis

Les personnes non titulaires d'un des diplômes requis pour s'inscrire dans une de nos formations doivent demander une dérogation auprès du Président de l'Université, en constituant un dossier de Validation des Acquis Professionnels (VAP).

VAP = Validation des Acquis Professionnels en vue de l'accès à une formation

Cette procédure s'adresse aux personnes qui n'ont pas le niveau requis, mais peuvent justifier d'une expérience professionnelle dans des domaines en rapport avec le diplôme visé.

Ce dossier sera à joindre au dossier de candidature pour avis de la commission pédagogique avant transmission à l'Université de Lorraine.

Pour les Etudiants étrangers

Niveau de compétence en français

Il est recommandé de justifier d'un niveau de compétence en français tel que celui attesté par le TCF (Test de Connaissance du Français). Pour plus d'informations, consulter le site suivant : <http://www.ciep.fr/tcf>



AUF (Agence Universitaire pour la Francophonie)

L'AUF (Agence Universitaire pour la Francophonie) propose des allocations d'études à distance pour les deux parcours du Master Santé Publique, « Intervention en promotion de la santé » (IPS) ou « Epidémiologie, recherche clinique, évaluation » (ERCE), en 1^{ère} année, et pour le parcours « Intervention en promotion de la santé » (IPS) en 2^{ème} année.

Il est conseillé aux étudiants issus d'un pays membre de l'Organisation Internationale de la Francophonie (<http://www.francophonie.org/-Etats-et-gouvernements-.html>) de déposer un dossier de demande d'allocations d'études à distance sur le site de l'AUF, parallèlement au dossier de candidature à l'École de Santé Publique. Pour le faire, consulter le site de l'AUF et effectuer une recherche par institution en cliquant sur FOAD : École de Santé Publique - Université de Lorraine. Ou suivez ce lien <http://www.foad-mooc.auf.org/+Ecole-de-Sante-Publique-de-Nancy-.html?type=FOAD>.

Le nombre d'allocations d'études à distance est limité. Cependant, seuls les étudiants qui ont déposé un dossier sur le site de l'AUF pourront, s'ils sont inscrits aux diplômes, bénéficier des services proposés par l'AUF, à savoir, possibilité de :

- passer les examens dans les Campus Numériques Francophones (CNF)
- suivre des enseignements sous forme de visio-conférences
- bénéficier des équipements proposés dans les CNF (ordinateur, connexion haut débit...)
- accéder à une documentation et à un centre d'accès à l'information qui permet la consultation à prix subventionné des grandes bases de données internationales et la commande de documents primaires, d'articles scientifiques (le tout en ligne).

Les étudiants n'étant pas passés par l'AUF ne pourront donc pas passer leurs examens dans les différents centres AUF. Aussi il est important de remplir un dossier sur le site de l'AUF, parallèlement au dossier de candidature saisi en ligne sur le site de l'ESP, même si vous ne répondez pas aux critères des allocations d'études.

